

Pour la saison 2024 - 2025

## CONTRAT D'ASSURANCE SOUSCRIT PAR LA VAILLANTE DE VERTOU

Votre club " La Vaillante " a souscrit auprès de la société MMA, pour chacun de ses membres licenciés FSCF et bénévoles, une assurance individuelle, option **MINI. Soit : 1.90 €**

### DECLARATION DE L'ADHERENT(e) saison 2024-2025

(Bulletin à découper et à remettre à La Vaillante après l'avoir complété et signé)

Je soussigné, Nom et Prénom : .....

Parents de.....adhérent à La Vaillante de Vertou déclare(nt) :

- Avoir par défaut l'option "MINI" **souscrite par La Vaillante**
- Avoir choisi de souscrire personnellement l'option "MIDI" moyennant un supplément de 1,85 € de cotisation
- Avoir choisi de souscrire personnellement l'option "MAXI" moyennant un supplément de 3,60 € de cotisation.

**(Veuillez mettre un x dans la case appropriée)**

*Vous estimez que les montants de garanties contractuelles proposés sont insuffisants au regard des conséquences d'un éventuel sinistre. Il est recommandé dans cette hypothèse, de vous adresser à votre Agent Général d'Assurances, seul capable de vous proposer un Contrat Individuel Accident étudié pour répondre à vos besoins personnels*

Fait à..... Le.....

Signature de l'adhérent

Pour les mineurs, la signature des parents est obligatoire.